



Date de mise à jour : 10/12/2025

Poste occupé par : AMELLAL

Mobilité Redéploiement Création

Code poste RH : 7186

Personne à contacter : PIERRE Eddie / NADRI Naïma

Fonction : CRH

Tél : 01.43.99.77.83 / 01 43 99 78 40

Courriel : eddie.pierre@valdemarne.fr / nalma.nadri@valdemarne.fr

DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Infirmière ou puéricultrice coordinatrice de soins
Cadre d'emplois/catégorie	Catégorie A – Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux Catégorie A – Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales Catégorie A – Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux
Pôle/Direction/Service	Pôle Solidarités / Direction de la PMI et Promotion de la Santé
Lieu de travail	Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé Service Santé des Enfants Confierés Immeuble Pyramide – 80 Avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL
Positionnement du poste dans l'organigramme	Sous la responsabilité hiérarchique du Chef du Service

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La Direction de la PMI et Promotion de la Santé assure la prévention, promotion de la santé médico-psychosociale de l'enfant jusqu'à 6 ans, de l'adolescent et de sa famille dans le cadre de la loi de PMI et des orientations départementales.

La DPMI Promotion de la Santé met en œuvre des consultations médicales d'éducation à la santé en direction des jeunes, des couples et des familles en matière de sexualité, contraception et Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), maternité ainsi que la prévention et le traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Elle assure également la mise en œuvre de bilans de santé en école maternelle.

La DPMI assure l'agrément, le suivi et le contrôle des assistantes maternelles et familiales, ainsi que l'agrément et le contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans.

MISSION DU POSTE

L'infirmier coordinateur santé participe à la mise en œuvre de la politique départementale autour de la santé des mineurs confiés à l'ASE du Val de Marne, pilotée par la DPMI-PS. Il contribue à la coordination des bilans de santé obligatoires des mineurs confiés à l'ASE, selon le protocole de suivi de leur santé élaboré par le Service et une répartition pré définie de typologie de leur site de vie. Il participe aux différentes activités du Service santé des mineurs confiés.

DOMAINES D'ACTIVITÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

Domaine d'activité : Coordination des bilans de santé

- S'assure de la passation des bilans de santé obligatoires des mineurs confiés à l'ASE du Val de Marne, au plus près de leurs sites de vie, à leur admission, tous les semestres pour les moins de 3 ans et annuellement pour les plus de 3 ans
- Analyse les résultats des bilans de santé effectués et rend compte aux médecins du Service des cas complexes
- Gère et assure le suivi des dossiers médicaux dématérialisés dans le logiciel applicatif métier Horus.

Domaine d'activité : Informations et communication

- Participe et effectue les transmissions nécessaires à la gestion de la santé entre les effecteurs des bilans de santé, les professionnels de santé intervenants et les référents éducatifs de la DPEJ comme ceux en charge des mineurs confiés à l'ASE, ainsi qu'avec les parents pour des situations singulières
- Transmet, sous couvert médical, aux inspecteurs ASE les éléments de santé nécessaires dans le cadre du Projet Pour l'Enfant
- Peut accompagner les professionnels accueillant les mineurs confiés à l'ASE dans la recherche de professionnels de santé nécessaires aux orientations préconisées notamment dans les bilans de santé obligatoires

Domaine d'activité : Mission institutionnelle et partenariale

- Établit des liens partenariaux avec
 - Les professionnels de santé libéraux ou d'établissements sanitaires en charge de la santé des mineurs confiés à l'ASE
 - Et les accueillants des mineurs confiés à l'ASE dans les différents sites de vie
- S'articule avec les professionnels éducatifs de l'ASE à la DPEJ
- Contribue à l'élaboration des différents documents et protocole du Service
- Participe au recueil d'informations en épidémiologie et en santé publique
- Participe aux activités et instances du Service
- Participe aux rapports d'activité.

PRINCIPALES COMPÉTENCES ATTENDUES (combinaison de connaissances et de savoir-faire)

Connaissances	Indispensable à la prise de poste : Connaissances médicales, psychosociales, éducatives sur le développement du jeune enfant et son environnement. Connaissances des lois de protection de l'enfance, PMI, de planification et d'éducation familiale et loi HPST. Connaissance du cadre réglementaire et législatif, secret médical et professionnel, principes éthiques et déontologiques et droit des patients. Connaissances en santé publique, éducation à la santé et prévention santé. Connaissances des méthodes et outils d'animation d'équipe.
	A acquérir au cours de l'activité : Orientations de la collectivité et de la Direction de la PMI et connaissance des protocoles et procédures en vigueur au sein de la collectivité. L'environnement territorial. Connaissance du réseau et des acteurs locaux de la santé et prévention.

Savoir-faire	Indispensable à la prise de poste :
	<p>Ecouter, observer et analyser une situation pour adapter son mode de communication et sa posture professionnelle.</p> <p>Autonomie, rigueur et disponibilité.</p> <p>Travailler et communiquer en équipe et en réseau.</p> <p>Organiser et adapter son activité en fonction des priorités.</p> <p>Maîtriser les techniques de communication écrite et orale. Rédiger des notes et rapports.</p> <p>Animer un entretien et une réunion.</p> <p>Animer une action collective.</p> <p>Rendre compte de son activité.</p> <p>Aider à la décision et formuler des propositions.</p> <p>Partager l'information.</p> <p>Maîtriser les outils bureautiques (Word, Outlook, Excel)</p>
	A acquérir sur le poste
	<p>Actualiser ses connaissances : législation, pratiques professionnelles ...</p> <p>Concevoir et conduire un projet.</p> <p>Utiliser les logiciels métiers : Horus, Solis.</p>

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations de travail - Internes - Externes	<p>DIRECTION DE LA PMI, Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse.</p> <p><u>Partenaires institutionnels internes</u> : DPEJ, équipes des centres de PMI, équipes des Espaces Départementaux des Solidarités, DASIEP.</p> <p><u>Partenaires externes</u> : Foyers de l'enfance, MECS, placements familiaux, hôpitaux, services de pédopsychiatrie, médecins libéraux acteurs des réseaux (REPOP, Enfants vulnérables, Réseau Périnatalité...), usagers et familles, CAMSP, CMP, Education Nationale – Service de Promotion de la Santé des élèves -, CAF, DDCS, CPAM, CMS...</p>
Conditions particulières D'exercice	
Moyens mis à la disposition de l'agent	<p>Véhicules en pool.</p> <p>Moyens bureautiques usuels.</p> <p>Outils nomades : Smartphone, ordinateur portable.</p> <p>Référentiels, guides et protocoles propres à la Direction de la PMI-PS.</p>

EXIGENCES DU POSTE

Niveau de formation /diplômes	<p>Prérequis : Diplôme d'Etat d'infirmier.</p> <p>Diplôme d'Etat de puéricultrice.</p> <p>Souhaité : Qualification en santé publique</p>
Expérience	<p>Exigée : Expérience poste similaire et / ou dans le domaine de la protection de l'enfance.</p> <p>Souhaitée :</p>

Certifications, habilitations à jour	Sans objet
Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>

INDÉMNITÉS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE

Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux :

- IFSE + CIA : Groupe 2 « Autres fonctions »
- NBI : NON
- Prime Ségur

Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales :

- IFSE + CIA : Groupe 2 « Autres fonctions »
- NBI : 19 points au titre des fonctions (Décret 2006-779 Alinéa n°5) : Puéricultrice exerçant au moins l'une des fonctions suivantes : encadrement (ou fonctions) comportant des responsabilités particulières correspondant à leur qualification) ; animation et coordination des activités des établissements et services d'accueil ; encadrement des personnels de ces établissements et services d'accueil ; définition des orientations relatives aux relations avec les institutions et avec les familles.
- Prime Ségur

Cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux territoriaux :

- IFSE + CIA : Groupe 2 « Autres fonctions »
- NBI : NON
- Prime Ségur

16 DEC 2025

Date et avis du Chef de service	Date et avis du Directeur	Date et avis du Directeur Général Adjoint
Docteur Isabelle BURESI Docteur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé	Docteur Isabelle BURESI Docteur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé	Emmanuelle BARRE Directrice générale adjointe en charge du Pole Solidarités

CADRE RÉSERVE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS	Date	Signature
<i>favorable</i>	12.12.2025	Pour le Président du Département du Val-de-Marne et par délégation. Responsable du service Recrutement et Intégration Coralie DUBOIS

NB : Ce descriptif de poste ne saurait être exhaustif et est susceptible d'évolution